Nations Unies S/2020/504



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juin 2020
Original : français

Lettre datée du 5 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité a mené à bien la procédure de vote sur le projet de résolution figurant dans le document portant la cote S/2020/500, présenté par l'Allemagne au titre de la question intitulée « La situation en Libye ». Le vote s'est déroulé selon la procédure énoncée dans la lettre datée du 27 mars 2020 adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/253), procédure qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19).

La Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité a reçu les lettres des 15 membres du Conseil communiquant la position de leur pays sur le projet de résolution portant la cote S/2020/500. Le résultat du vote est le suivant :

Voix pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Chine, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Indonésie, Niger, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam.

Voix contre :

Néant.

Abstentions :

Néant.

Le projet de résolution a recueilli 15 voix pour. Le texte est adopté en tant que résolution 2526 (2020) du 5 juin 2020. Le texte de la résolution, qui figure en annexe à la présente lettre*, sera publié sans délai comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

* Distribuée en anglais seulement.

20-07540 (F) 080620 090620





Annexe

United Nations S/RES/2526 (2020)



Security Council

Distr.: General
5 June 2020

Resolution 2526 (2020)

Adopted by the Security Council on 5 June 2020

The Security Council,

Recalling its resolution 1970 (2011) imposing the arms embargo on Libya and all its subsequent relevant resolutions,

Recalling its resolutions 2292 (2016), 2357 (2017), 2420 (2018) and 2473 (2019) concerning the strict implementation of the arms embargo on the high seas off the coast of Libya,

Reaffirming its resolution 2510 (2020), *recalling* the Berlin Conference on Libya convened on 19 January 2020 and *recognising* the important role of neighbouring countries and regional organisations,

Mindful of its primary responsibility for the maintenance of international peace and security under the Charter of the United Nations,

Reaffirming its determination that terrorism, in all forms and manifestations, constitutes one of the most serious threats to peace and security,

Acting under Chapter VII of the Charter of the United Nations,

1. *Decides* to extend the authorizations as set out in resolution 2473 for a further 12 months from the date of this resolution;

2. *Requests* the Secretary-General to report to the Security Council within eleven months of the adoption of this resolution on its implementation;

3. *Decides* to remain actively seized of the matter.